

## **Conseil Municipal 24 JUIN 2008**

- 1° Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor**
- 2° Rapport annuel 2007 Déchèterie de Valmont**
- 3° Rapport au fil de l'Eau avec le Syndicat de la Nied Allemande**
- 4° Location logement Communal**
- 5° Divers**
  - Opération nettoyage**
  - Communauté des communes du Pays Naborien**
  - Carte Communale**
  - Maisons fleuries**
  - Situation du compte Administratif au 15/06/2008**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2008.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

**Etaient présents :**

M. CLAMME André - M. DERU Claude - M. MULLER Serge - Mme DE GOBBI Sarah –  
M. BIEGEL Fernand - Mme TALAGA Joëlle - Melle PICQ Anne-Louise- M. PENNERAD Pascal -  
M. SENSER Gérard - Mme MULLER Mireille - M. MONTALBANO Jean-Pierre –  
Melle WEINACKER Angèle

**Absents excusés :** M. GERARD Michel - M. MATZ Jean-Pierre

**Procuration :** M. GERARD Michel à Mme DE GOBBI Sarah

Secrétaire de séance : Mme THIEL Marie Noëlle

## 1° Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor

### **Le Conseil Municipal**

**Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;**

**Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'état ;**

**Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés de fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;**

**Décide :**

- **de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.**
- **Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Marc PARENT, Receveur.**

## 2° Rapport annuel 2007 Déchèterie de Valmont

**En application au décret du 11 mai 2000 n° 2000-404 relatif à la gestion des déchets le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2007 concernant le fonctionnement de la mini déchetterie de Valmont.**

## 3° Rapport au fil de l'Eau avec le Syndicat de la Nied Allemande

**En application et conformément aux termes de l'article L 5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités du SIANA 2007 « au fil de l'eau avec le Syndicat de la Nied Allemande ».**

## 4° Location logement Communal

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée la vacance du logement N° 91 impasse de l'école.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le logement à compter du 01/10/2008.**

- **Fixe le loyer mensuel à 450.00 Euros**
- **Demande un dépôt de garantie de 2 mois à verser par le locataire, correspondant à une somme de 900.00 Euros.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.**

❖ Opération nettoignons la nature

La Commune adhère au projet E. Leclerc « Nettoignons la nature » afin d'agir concrètement pour l'environnement cette opération aura lieu le 27 septembre 2008.

❖ Communauté des Communes du Pays Naborien

- **Statue CCPN**  
Lors du Conseil Communautaire du Pays Naborien du 17 décembre 2007 les représentants des 10 Communes ont adopté la réalisation d'une sculpture par l'artiste M. Paul FLICKINGER qui représente le territoire de la Communauté de Communes du Pays Naborien.  
Cette sculpture d'une taille de 1,20m sera prochainement dans notre mairie.
- **Le Conseil Municipal a été informé de l'arrêté du 10 mars 2008 N° 2008-DRCLAJ/1-018 , portant modification des compétences de la communauté des communes du Pays Naborien.**
- **Le Conseil Municipal a été informé du compte administratif principal et des annexes pour l'année 2007.**

❖ Carte Communale.

Présentation du projet de la carte communale suite aux différentes réunions avec la commission des travaux, le cabinet Aude 57, et les représentants de la DDE et du Conseil général.

❖ Maisons fleuries

L'opération « Maisons Fleuries » sera reconduite en 2008, le jury composé des membres du Conseil Municipal passera courant juillet dans les rues de notre village.

❖ Finances

Les membres du Conseil Municipal ont été informés de la situation financière au 15 juin 2008.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents.

ALTVILLER Le 27 JUIN 2008

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques